

Actes notariés à Paris concernant Saint Domingue

Pierre Bardin (juillet 2024)

Procurations

Les procurations sont nombreuses et ne doivent pas être négligées. Elles apportent des pistes pour des recherches approfondies.

LII/318, M^e Guérin, 02/06/1744

Dépôt d'une procuration par BIDONE, capitaine de cavalerie, résidant à l'Artibonite, et de LA VINCENDIÈRE, pour établir l'**inventaire d'une habitation** en la plaine de Jean Adam à Saint Domingue, propriété de Benoist EYNARD de RAVANNES, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, grand maître des Eaux et Forêts de France au département des provinces de Touraine, Anjou et Maine, secrétaire ordinaire des conseils de sa Majesté, demeurant rue de la Perle au Marais, paroisse St Gervais, acquise sur ses propres fonds sous le nom de Laurent VIALLET, contrat chez M^e Bourgeois à Saint Marc le 05/02/1726. Déclaration chez Doyen notaire à Paris, le 16/11/1730.

XCVI/454, M^e Doillot, 17/03/1770

Le 17 mars 1770 **Françoise Guyonne LE ROY, épouse séparée quant aux biens de Justin PLUMARD de RIEUX**, écuyer (jugement de séparation à Nantes le 21/08/1768), demeurant à Nantes et ce jour à Paris, hôtel de Portugal rue du Mail paroisse Saint Eustache, dépose une procuration à AUBERT (pas de précision) pour accepter la cession et transport qui doivent lui être faits par son mari actuellement au **Cap Français** des intérêts qu'il a pour moitié dans l'**entreprise de charrois et établissements d'une maison de commerce** avec le sieur LE BLANC aujourd'hui décédé, moyennant 30 000 livres qu'elle s'oblige à payer en l'acquit du sieur de RIEUX au sieur LE ROY, cousin de la dame, dont le sieur de RIEUX est débiteur, avec paiement annuel de 2 000 livres de rentes à son mari sa vie durant, payables en France et argent de France, dès que le sieur de RIEUX aura cessé la régie et administration qui lui est confiée par elle et transiger avec la dame LE BLANC, comme prévu dans l'acte de société en cas de décès d'un des deux associés. Le même jour 17 mars 1770 elle donne procuration à son mari pour administrer ses biens et affaires (entreprise de charrois et commerce), suivant le traité qui sera fait entre son mari et le sieur AUBERT, chargé de la procuration de la dame, sans que les engagements ne puissent excéder les bénéfices assurés des entreprises de commerce.

NDLR

Voir sur Geneanet les arbres de ccassabois, sderoux et autres : Justin Plumard de Rieux est décédé cette même année 1770. Le mariage à Nantes est du 08/01/1753 ; Françoise Guyonne Le Roy est décédée à 80 ans et le couple avait au moins 4 fils.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Dans GHC 178, février 2005, p. 4438-39 in « Généalogie de la famille BOUCHAUD, de Nantes et Saint Domingue » une branche de la famille PLUMARD de RIEUX issue du remariage de Joseph, père de Justin (armateur négrier et échevin de Nantes).

CIV/374, M^e Lhéritier, 02/09/1774

Procuration générale et spéciale de Jean Baptiste de CASTÉRA, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint Louis, demeurant à Paris rue Neuve Saint Augustin paroisse Saint Roch, à Pierre GALLET, régisseur de ses biens à Saint Domingue, paroisse des **Vérettes**, quartier de l'Artibonite.

CIX/726, M^e Jarry, 21/02/1776

Très haut et très puissant seigneur monseigneur François Félix Dorothee BALBIS de BERTON comte de CRILLON, colonel d'infanterie et très haute et très puissante dame Madame Marie Charlotte CARBON comtesse de CRILLON, demeurant en leur hôtel rue de Bellechasse (Saint Sulpice), donnent procuration à M. Jean ROTTIER, régisseur de leur habitation au **Bois de Lance, Cap Français, quartier de Limonade à Saint Domingue**, pour vendre aux prix et conditions qu'il jugera à propos une maison, bâtiments et dépendances au Cap Français, rue Saint Pierre, dont ils sont propriétaires du chef de la comtesse de Crillon, et employer le prix qui en proviendra en achat de nègres pour leur habitation.

NDLR

François Félix Dorothee comte puis duc de CRILLON, né à Paris en 1748, avait épousé le 10/10/1774 à Paris Marie Charlotte CARBON, née le 23/09/1754 à Saint Domingue, + 14/04/1835 Paris, fille de Gérard, procureur général du roi au conseil supérieur du Cap, Saint Domingue et dame Élisabeth TRUDAINE. Il mourut en 1820 laissant 2 fils (Inventaire des archives des ducs de Crillon et Nobiliaire universel de France de Viton de Saint Allais et Christian Soyer, familysoyer et autres sur Geneanet).

XCIV/434, M^e Jean Aubert, 23/11/1778

Procuration par le comte de MONLEARD [= MONTLIART] au comte Alexandre Joseph de SÉGUR son beau-frère pour régir l'habitation qu'ils ont en commun à Saint Domingue au **quartier des Varreux** (actes des 11/10/1776 et 15/12/1777).

Même procuration de Marie Jeanne BUTTÉ veuve de Louis Jean comte de MONLEARD à Alexandre Joseph de SÉGUR.

Habitation caféyère à l'**Arcahaye** quartier du Nouveau Monde.

NDLR

LII/487 M^e Chavet, 31/07/1771 Cm Alexandre Joseph de SÉGUR x Sophie Louise de MONTLÉARD

XXIX/497 M^e Bouron, Cm 21/10/1754 Louis Jean comte de MONTLIART (orthographe de la signature ; fils de + Achille Louis et Madeleine Françoise HEURTEVENT) x Marie Jeanne BUTTE fille de François, bourgeois de Paris, et Jeanne LOUIS

Tutelle Y4848A 14/01/1763 + Louis Jean comte de Montliart, mousquetaire de la seconde compagnie de la garde du roi et sa veuve Marie Jeanne BUTTE : Marie Louis et Sophie Louise de Montliart

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

LXXI/73, M^e Rouen, 13/10/1786

Procuration à Pierre BENEZECH, administrateur général du bureau royal de correspondance nationale et étrangère, pour faire rendre les comptes de l'habitation des Vazes, paroisse de **l'Arcahaye**, par Marie Anne CHALUMEAU veuve de Guy Pascal COMTE, capitaine de milice. Habitation vendue devant le même notaire.

VII/491, M^e Pezet de Corval, 17/06/1789

Dépôt d'une procuration passée devant M^e Massé, notaire à La Flèche, le 26/05/1789, par dame Marie Françoise Jacqueline DUPONT d'AUBEVOYE veuve de messire Charles Thibault GIROUST de MARCILLY, ancien garde du corps du roi, capitaine d'infanterie au quartier **Saint Louis** de Saint Domingue

LXXXIII/664, M^e Lambot, 27/07/1792

Procuration générale par Jean LORMIER LAGRAVE ¹, habitant à **Maribaroux**, Notre Dame de l'Assomption de Ouanaminthe, juridiction du Fort Dauphin, demeurant à Paris rue de la Michodière, paroisse Saint Laurent, à Jeanne Geneviève PRÉVOST son épouse, pour administrer leurs biens en France, activement et passivement et emprunter pour le **rétablissement des habitations qu'ils possèdent à Saint Domingue** telle somme qu'elle jugera nécessaire ; si pendant son absence il écherrait quelque succession, procéder à toutes appositions et levées des scellés, inventaires etc. ; si leurs débiteurs proposaient des atermoiements, s'y opposer ou y adhérer ; résilier et passer tous baux ; etc.

X/838, M^e Gobin, 22 germinal 8 (12/04/1800)

Procuration d'Isabelle Françoise TAFFIN veuve sans enfants de Louis François BOISROND, député de Saint Domingue (Cm M^e Pezat 29 brumaire 7, 19/11/1798), demeurant rue du Helder, division du Mont Blanc, à Jean Baptiste RAIMOND, propriétaire à Saint Domingue quartier de **Jacmel**, pour se mettre en possession des habitations qui lui appartiennent en qualité de donataire entre vifs, gérer les habitations, etc.

NDLR

Mariage le 30 brumaire 7 (20/11/1798). Louis François Germain BOISROND le jeune, représentant du peuple, membre du conseil des Cinq-Cents, 45 ans, né à Torbeck le 16/12/1753, est fils de + François et + Marie Louise HERARD et veuf sans enfants de Marie Rose BOISSET, décédée en fructidor 4 à Acquin (acte de notoriété). Isabelle Françoise TAFFIN a 45 ans, née à Dunkerque (Nord, 59) le 20/05/1753, fille de + Pierre Charles et + Anne BEDOT, veuve sans enfant de Pierre Jean VANSTABEL, contre-amiral au service de la République, décédé à Dunkerque le 10 germinal 5 (30/03/1797). Premier témoin, Jean Baptiste RAIMOND aîné, 50 ans, propriétaire à Saint Domingue

¹ Voir 93-144 LORMIER-LAGRAVE (St Domingue, 18^e)

<http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc055/p0933.html> et
<http://www.ghcaraibe.org/bul/ghc056/p0976.html>

Contrat de mariage

LXXXIII/664, M^e Lambot, 10/07/1792

- Pierre Romain HAMELIN, receveur général des finances de la ci-devant généralité de Tours, et dame Marie Jeanne PUISSANT son épouse, communs en biens, demeurant rue Taitbout (Notre Dame de Lorette), pour **Antoine Marie Romain HAMELIN**, leur fils mineur, présent
 - M. Jean LORMIER LAGRAVE ², habitant à **Maribaroux**, Notre Dame de l'Assomption de Ouanaminthe, juridiction du **Fort Dauphin**, demeurant à Paris rue de la Michodière, paroisse St Laurent, et Jeanne Geneviève PRÉVOST son épouse, pour **Jeanne Geneviève Fortunée LORMIER LAGRAVE** leur fille mineure, présente
- Témoins, des amis et, pour le futur, Anne Sophie HAMELIN sa sœur ; pour la future, François Hilaire BOURON, citoyen actif, cousin issu de germain maternel.

19 articles

Ils seront communs en biens

Biens du futur :

Après le décès du survivant de ses père et mère, il pourra prendre dans leur succession les terres de Savigny et Viry avec tous leurs meubles et effets mobiliers (sauf l'argenterie), moyennant 1 million 100 000 livres. Bien entendu (sic) la ferme de Mondeville près Étampes n'est pas comprise.

Biens de la future :

300 000 livres x 2 à prendre sur la succession future de ses père et mère ; intérêts versés à l'époux de 4% par an à partir de 5 ans après le mariage ; pendant ces 5 années le couple et ses enfants, avec un laquais et une femme de chambre, sera logé chez les parents de l'épouse.

Dot de 500 000 livres à prendre par moitié sur leurs futures successions (total 1 million de livres argent de France) ; pour cela ils hypothèquent les 2 habitations en sucrerie et raffinerie qu'ils ont à Maribaroux, les deux habitations en vivres et hatte dans les hauteurs de Ouanaminthe et les maisons dans la ville du Fort Dauphin. Leur hôtel de Paris est affranchi de toute hypothèque

NDLR

Deux semaines après le mariage, Jean Lormier Lagrave donne procuration générale à son épouse pour administrer leurs biens en France (voir ci-dessus) alors qu'il va partir pour Saint Domingue tenter de rétablir leurs habitations. Dans sa généalogie sur Geneanet, *Xavier Bezanson* écrit « Ayant regagné Saint Domingue, mais chassé de ses propriétés pillées et saccagées, il tente de s'embarquer au Fort Dauphin sur un navire qui emporte de nombreux réfugiés noirs et blancs vers Baltimore ; le navire est pris dans une tempête, Jean Lormier Lagrave périt noyé (1794) ». Voir aussi sur ce même site le destin de sa fille et les descendants.

² Voir page précédente dans les procurations les références LORMIER LAGRAVE.

Ventes d'une habitation caféière

XVIII/877, M^e Giard, 14/08/1788

NDLR

Rappel : voir aussi l'article 402 <https://www.ghcaraibe.org/articles/2022-art03> « Ventes à Paris d'habitations de Saint Domingue »

Dame Louise Amable de CARADEUX veuve de messire Charles BOISSONNIÈRE de MORNAY écuyer, demeurant à Paris faubourg Poissonnière 55 (Saint Laurent) vend à Élie Joseph TRIGANT de BEAUMONT³, lieutenant d'une compagnie d'infanterie et lieutenant des gardes suisses de Monsieur frère du Roi, demeurant à Paris rue du Temple (Saint Nicolas des Champs)

l'habitation caféière appelée Mirliton venant de ses ancêtres maternels, dans les hauteurs de la Charbonnière quartier du **Port au Prince**, de 45 à 50 carreaux de terre avec 42 000 pieds de café et jardin à nègres, bâtiment, moulin, cases à nègres, tous les outils, ustensiles, animaux (2 ou 3 mulets) ; nègres non compris⁴.

Prix : 10 000 lt payables en une lettre de change à 10 mois de vue sur MM DAUBAGNAT et TRIGANT à l'ordre de ladite dame de MORNAY, présentement remise, et 9 000 de café chaque année pendant 8 ans livré au Port au Prince à ladite dame ou à ses préposés.

Armement pour repêcher les richesses d'un galion

XXXVI/297, M^e Touvenot, 20/09/1699

État et conditions de l'armement que moi, chevalier des CAREAUX, lieutenant de vaisseaux, ai projeté de faire pour la pêche des richesses d'un galion espagnol naufragé aux côtes de Saint Domingue, dans lequel on estime qu'il y a au moins 14 millions de livres.

Armement qui sera fait par M. BOULANGER de la frégate *L'Éléonore de Roy*, 300 tonneaux, louée par M. JOURDAN pour aller aux isles de l'Amérique par permission du roi du 01/07/1699.

Liste des 9 officiers majors, 10 officiers subalternes, 10 officiers marinières, 16 divers (plongeurs, armurier, boucher, boulanger, etc.), 43 matelots, 5 valets du capitaine, 5 mousses.

État des vivres, des armes, etc.

Armement de 80 000 livres tant en marchandises qu'en frais.

Le cinquième de toutes les richesses ira au chevalier des Careaux. Autres officiers cités : M. de VAUX, lieutenant de vaisseaux « qui me servira de capitaine en second », M. PELLEGRIN, lieutenant, MM GARDIN et de BUCI.

Le surplus des richesses pêchées appartiendra aux actionnaires (160 actions). M. Boulanger est chargé du recouvrement.

« Si en chemin je prends des forbans et autres gens sans aveu » et fais quelques prises sur eux, avec une commission de Mgr l'Amiral, les effets seront partagés au profit des actionnaires et de l'équipage.

³ Voir p. 5/17 de <http://www.ghcaraibe.org/bul/NS26comp.pdf>

⁴ Voir p. 5/7 de <https://www.ghcaraibe.org/articles/2023-art36.pdf>.

**État remis au caissier de la Royale compagnie de
l'Assiente**

LIII/173, M^e Billeheu, 25/05/1715

La Compagnie française de l'Assiente est une compagnie commerciale fondée en 1701 par le banquier Antoine Crozat qui dirigeait la compagnie de Guinée qu'il transforma en compagnie de l'Assiente quand il obtint de l'Espagne le monopole de l'approvisionnement (Asiento en espagnol) des colonies espagnoles en esclaves d'Afrique. Elle disparut au traité d'Utrecht, l'Asiento passant à l'Angleterre en 1713. Mais le contrat entre la Couronne d'Espagne et un individu ou une compagnie, lui donnait un monopole commercial qui ne se limitait pas au commerce des esclaves, lequel n'en constituait qu'une partie

L'acte ici présenté est témoin de la variété du commerce concerné. Il se place à la toute fin de l'Assiente puisque l'état déposé le 25 mai 1715 chez le notaire Billeheu date du 19 mai 1713.

Pierre CAVALIER, bourgeois de Paris demeurant rue Saint Nicaise paroisse Saint Germain l'Auxerrois dépose chez le notaire un état des effets remis par lui à M. ACHARD, contrôleur caissier de la Royale Compagnie de l'Assiente pour qu'il lui fasse remise en France du provenu, lequel se monte à 17 780 livres. A la suite de l'état vient la reconnaissance par le sieur ACHARD, enregistrée au greffe de **Léogane**, Saint Domingue, le 19 mai 1713 et certifiée par Jean Jacques MITHON, conseiller du roi faisant fonction d'intendant de l'île de la Tortue et Saint Domingue, avec son « cachet ordinaire ».

La liste couvre 5 pages.

Marchandises : pièces de toile (taffetas noir, chagrin ruby, petit deuil, indienne fine, couty fin d'Hollande, satinade) ; paires de bas de soie pour homme, noirs pour femme, rouges à l'éguille ; bougies ; gros et petits boutons d'argent ; galons d'argent ; garniture d'armoire en cuivre ; fusil de chasse garni d'argent fait par Macaire à La Rochelle ; paire de pistolets ; 3 portraits de la Cour ; une montre anglaise.

Argenterie : une écuelle couverte d'argent, un saladier d'argent, 2 colliers d'argent (un grand, façon de Paris, et un petit fait au Petit Goave).

Nègres :

Une négresse créole de Ste Croix nommée Nanette, environ 21 ans, sachant bien blanchir, repasser, et coudre, avec sa fille de 4 ans, 1 500.

Un nègre valet nommé Jasmin, environ 15 ans, qui m'a coûté de M. Mercier Dupasty 800.

Meubles :

Un lit garni dont le tour est de satinade, la courtepointe d'indienne, un matelas doublé de couty tout de crin, la paillasse et le bois de lit d'acajou, 350.

Un tapis de tapisserie, une table pliante de campagne, un petit miroir, deux hamacs de coton, une canne en fer à pomme et bout d'argent.

Chevaux : 2 chevaux domptés de valet que le sr LESTOURNEAU économe de M. MITHON lui fera remettre.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Billets ou obligations en faveur dudit sr CAVALIER. Noms cités : POMMIES habitant de Léogane, GAUTIER, DUCASSE DEPLASME, BAUDIN, BAUDOUIIN de l'Artibonite, JAVEL, de LA CAILLERE, feu M. GIRARD, LEMAIRE, ARNOUX, MOREAU chirurgien, DU CLOS procureur du roi au Petit Goave, VERDERY, DORMET, ROBIOU notaire, Mme PETIT, le mineur AUDEBRAN, M. de BUTERVAL, GOURAUD du Cul de Sac, GRANDHOMME, DUBOIS, Mlle BIGOT

et

CHOURIO directeur de l'Assiente à Caraques (sic, Caracas ?), pour un justaucorps et culotte d'écarlate que je lui ai envoyés par M. LANGLOIS et me promet de les vendre et m'en remettre ici le provenu en nègres, et un autre habit gris blanc brodé d'or, 1 134 lt pour les deux.

Ursule de CARADEUX veuve LA TOISON de ROCHEBLANCHE

LXXI/137, M^e Rouen, an X

Le 12 ventôse X (03/03/1802) acte de notoriété

Demoiselle Victoire Xavière Marie Anne DELATOISON ROCHEBLANCHE, aujourd'hui épouse du citoyen Victor Charles BOTHEREL, est née à Notre Dame Duroser (sic, pour du Rosaire) de la **Croix des Bouquets** en octobre 1777 vieux style et y a été baptisée à l'âge de 2 ans le 21/10/1779. Elle demeure à Paris rue et division du mail n° 18.

Elle est fille de + Louis LATOISON de ROCHEBLANCHE, décédé en sa terre de Vaugien près Chevreuse (Yvelines, 78) le 27/10/1790, et d'Ursule de CARADEUX aujourd'hui sa veuve.

Elle s'est mariée à Londres, chapelle des Saints Anges, le 29/04/1800 (Cm M^e Guilloneau à Londres).

Sa fille Marie Victorine de BOTHEREL, née le 06/04/1801 a été baptisée le 01/05 en la chapelle catholique française de King Street

Le 24 ventôse X (15/03/1802), dépôt de radiation définitive de la liste des émigrés :

Ursule CARADEU veuve LA TOISON ROCHEBLANCHE a été radiée de la liste des émigrés le 25 prairial IX (14/06/1801) et elle a fait promesse de fidélité à la Constitution le 26 frimaire (17/12/1801). Elle rentrera en possession des biens qui n'ont pas été vendus, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Le 27 ventôse X (18/03/1802)

Ursule de CARADEUX veuve du citoyen Louis LATOISON DEROCHEBLANCHE, demeurant à Paris rue et division du Mail n° 8, propriétaire de son chef de l'habitation La Frelatte à **Léogane**, commune en biens avec son défunt mari (contrat de mariage M^e Decarrère, Port au Prince, 29/10/1760) et créancière de sa succession, et ayant droit d'une autre habitation de son mari appelée Rocheblanche, dans la Plaine du Cul de sac, quartier du **Port au Prince**, aujourd'hui Port Républicain, donne procuration aux citoyens GRIEUX, BIEN et Compagnie, négociants au Port Républicain, pour réclamer sa réintégration en pleine possession des dites habitations, réclamer les indemnités qui pourraient être accordées pour perte de jouissance, etc.

**Thomas SUTTON de CLONARD, jacobite, inventaire après
décès et habitation à Cavaillon**

XXVI/634, M^e Blacque, 20/09/1782

Thomas SUTTON de CLONARD, seigneur de Lugo et autres lieux, faisait partie des familles jacobites, fidèles de Jacques II Stuart, roi catholique d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse, détrôné en 1688 et accueilli à Saint Germain en Laye par Louis XIV alors installé à Versailles ⁵.

C'était un riche armateur, syndic de la Compagnie des Indes orientales de 1766 à 1770 et propriétaire d'une habitation sucrerie à Cavaillon (Saint Domingue).

Lui et son frère Jean SUTTON chevalier de CLONARD étaient propriétaires dans l'armement à Rochefort, pour l'Île de France et les mers de l'Inde, de la flûte du roi *La Bricolle*, dont le capitaine était le chevalier de CLONARD, et, le 8 août 1775, ils mirent 20 000 livres dans un contrat à la grosse aventure avec Pierre Nicolas MULLER de BONN, membre du Grand conseil souverain et capitaine au service de la république de Fribourg en Suisse ⁶.

Thomas SUTTON de CLONARD mourut à Angoulême (Charente, 16), le 13 septembre 1782, et il y fut enterré le lendemain ⁷. Il était marié avec haute et puissante dame Philis MASTERSON de CASTLETOWN.

Son inventaire après décès ⁸ est un très gros document.

Il est fait en la demeure du couple à Paris, rue des Petits Augustins, quartier Saint Germain des Prés, paroisse Saint Sulpice, hôtel appartenant à M. DOUBLET de PERSAN, maître des requêtes, dont le couple était locataire, et établi à la requête de sa veuve et de leurs 7 enfants, héritiers chacun pour 1/7^e ⁹, « sauf les portions avantageuses du baron de Clonard comme aîné dans les biens nobles ». Les 3 fils demeurent avec leur mère à Paris :

- 1 Jean SUTTON baron de CLONARD, maître de camp attaché au régiment de Walsh, chevalier de Saint Louis ;
 - 2 Robert SUTTON chevalier de CLONARD, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de Saint Louis, demeurant ordinairement à Brest, de présent à Paris ¹⁰;
 - 3 Richard Édouard SUTTON chevalier de CLONARD ;
- tous 3 assistés de M^e Thomas Berthereau, procureur au Châtelet, et en présence de M^e Didier Deyeux, conseiller du roi, substitut du procureur au Châtelet, requis pour l'absence de :

⁵ Les réfugiés jacobites dans la France du XVIII^e siècle : l'exode de toute une noblesse pour cause de religion, Patrick Clarke de Dromantin, PUF Bordeaux, 2005

⁶ MC/ET/XXVI/634.

⁷ Il est décédé à l'hôtel de la Table royale, âgé d'environ 60 ans, « faisant sa résidence ordinaire rue des Petits Augustins » (registre de la paroisse Saint Paul d'Angoulême).

⁸ M^e Éloi Fieffé, MC/ET/XXVI/707, 29/09/1782.

⁹ Le couple avait eu 11 enfants, nés de 1744 à 1759, d'après samlap sur Geneanet.

¹⁰ Il fera partie de l'expédition de La Pérouse et mourra sur l'Astrolabe à Vanikoro en 1788.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 4 Jean HOWARD OKYAN, écuyer, et dame Philis SUTTON de CLONARD son épouse, demeurant à Dublin en Irlande ¹¹ ;
- 5 messire Jean Ambroise BUGEAUD de LA RIBEYROLIE, chevalier, seigneur de LA PICONNERIE et Françoise SUTTON de CLONARD son épouse ¹², demeurant en leur château de la Duranti, paroisse de La Nouaille en Périgord (Dordogne, 24) (Cm M^e Blacque, Paris, 08/04/1771) ¹³ ;
- 6 André FRENCH, écuyer, et dame Thomassine SUTTON de CLONARD, demeurant à Londres (Cm M^e Blacque, Paris, 17/06/1771) ;
- 7 Daniel MAC CARTHY, écuyer, et dame Éléonore SUTTON de CLONARD son épouse, demeurant à Bordeaux. (Cm M^e Fieffé, Paris, 25/01/1777).

Chacune des filles avait reçu en dot 40 000 livres.

L'inventaire des pièces, meubles, linge, argenterie etc. est très long.

La comtesse de Clonard dit que son mari avait différentes entreprises maritimes en cours (lettres de change, paiements divers à vérifier et négocier, etc.). Elle demande et obtient du lieutenant du Châtelet l'autorisation de toucher les sommes dues à la succession.

Le comte de Clonard était propriétaire de 3 vaisseaux : *Le Fier*, parti de Rochefort début septembre chargé des troupes destinées pour le Cap de Bonne Espérance, qu'elle croit assuré en partie par des maisons de commerce de différents ports ; *Le Roitelet*, doublé en cuivre, actuellement au port de Lorient, armé et prêt à partir ; *Le Maréchal de Lescey* (sic : Lassay), aussi à Lorient.

L'analyse des papiers dure plusieurs jours : 84 séries de plusieurs pièces chacune. Plusieurs mentionnent des armements de navire (*Le Bordelais*, *Le Comte d'Artois*, *Le Héros*, *L'Aigle*, etc.).

Le lot 19 concerne la succession du chevalier de CLONARD, frère du défunt comte ¹⁴, mort à **Madagascar** le 7 février 1778 ; armement, cargaison, mise hors d'eau de la flûte *La Bricolle*, qu'il commandait, en août 1775.

Immeubles possédés :

La terre de **Lugo**, entre Salles et Belin, diocèse de Bazas (aujourd'hui Lugos, Gironde, 33), achetée 24 000 livres au Président de PICHARD, le 23 août 1766 (M^e Lhéritier) (lot 9)

L'habitation de Cavillon (lot 10)

Le 16 août 1771, par acte sous seing privé, vente par Eustache BERQUIN et Marie Louise LEMAIRE de BERVAL son épouse à Joseph HOPKINS de WORTON, brigadier

¹¹ Parmi les pièces de la maison, la chambre de « Mlle Okyan » qui est probablement leur fille.

¹² Ce sont les parents du maréchal BUGEAUD.

¹³ Nous ajoutons les dates des contrats de mariage de 3 des filles, qui figurent dans les papiers (lot n° 15).

¹⁴ Son prénom n'est pas précisé mais c'est Jean cité au début de cet article. Son décès n'est pas cité dans les généalogies sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

des armées du roi, et M. le comte de CLONARD de leur habitation à Cavaillon, de 264 carreaux.

Inventaire et prise de possession par M^e Legout à Saint Louis du Sud, les 1^{er}, 2 et 3 mars 1775.

Le 18 août 1775 devant M^e Blacque à Paris ¹⁵, vente pour 320 000 livres argent de Saint Domingue par Hopkins de Worton au comte de Clonard de sa moitié de l'habitation indivise entre eux et de 8 des 9 nègres qui lui appartiennent personnellement et qu'il a laissés entre les mains de M. Ô ROURKE à Nippes. Il se réserve le 9^e nommé Jean, mulâtre, ci-devant son valet de chambre.

Divers

XCV/150, M^e Perret, 31/10/1739

Quittance par François Ignace CHALMETON, bourgeois de Paris rue de Bucy (Saint Sulpice), comme fondé de procuration (20/07/1739 Auxerre) de dame Marguerite Madeleine de COURTENAY DU COUDRAY, veuve de Robert Jean de GUÉRIN écuyer seigneur de BRUSLARD, major du gouverneur de Dunkerque, de présent en l'abbaye royale de Notre Dame des Isles à Auxerre, héritière mobilière de son fils + Achille Louis de BRUSLARD chevalier son fils, lieutenant de vaisseau de la **Compagnie des Indes**. Reçu de M. BOIS de LA GASTE, caissier de la Compagnie des Indes à Lorient, par les mains de Joseph PERCHEVIN, caissier général de ladite Compagnie des Indes demeurant en l'hôtel de la Compagnie rue des Petits Champs (Saint Eustache), « en louis d'argent et monnaie ayant cours » :

2 201 livres pour le contenu de 2 ordonnances sur le sieur BOIS de LA GASTE le 18/09 ;

1 066 livres revenant aux héritiers du sr BRUSLARD pour le produit de son inventaire et ce qui lui restait de 2 appointements comme premier lieutenant sur le vaisseau l'Aurore ;

1 135 livres pour gratification sur la quantité de **227 têtes de noirs remis au Cap Français**, provenant de 245 traités au Sénégal par la frégate *L'Aurore* où le défunt était lieutenant et devenu capitaine par la mort de M. de LEZELÉ.

Nota : *L'Aurore* figure dans le tome II du Mettas (Ports autres que Nantes), notice 95/2943. Le premier capitaine, appelé PERRON DULESLÉ, est mort le 15 avril. Le nouveau capitaine est mort du choléra scorbut le 14/09/1738.

NDLR

L'hôtel de la Compagnie des Indes Orientales, dit hôtel Tubeuf, au coin de la rue des Petits Champs et de la rue Vivienne, lui fut attribué de 1720 à 1769. Il fait partie de la Bibliothèque nationale de France.

XXVIII/338, M^e Legay, 1754

01/09/1754 Comptes, liquidation et partage entre les enfants héritiers de Jacques CLOUZIER, maître horloger à Paris, et Jeanne Claude MERCIER, laquelle est décédée le 03/08/1747. Jacques Clouzier père est décédé à Paris rue Saint Antoine

¹⁵ MC/ET/XXVI/634.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

le 26/05/1754 et l'inventaire après décès a été fait par le même M^e Lejay le 17/06. Parmi les 6 enfants, maîtres horlogers, avocat, figure Charles François CLOUZIER, « horloger, absent de cette ville, établi il y a plus de 30 ans au quartier Sainte Rose de **Léogane** », dont on n'a pas de nouvelles depuis plus de 16 ans. Autres actes les 4 et 16/07, 12/08/1754.

XCIV/296, M^e Lhéritier, 31/03/1760

Ratification par Jacques Thomas LHÉRITIER, conseiller au conseil souverain au Cap Français, de présent à Paris, comme fondé de la procuration de dlle Jeanne MAY épouse de Jean SIMON DESPRÉS (M^{es} Mongin et Fourmy à Nantes 28/02/1760) et héritière pour $\frac{1}{4}$ en la succession de + Gabriel MAY et + Catherine AUDRY son épouse, ses père et mère.

Elle approuve la vente faite par son mari (procuration 06/02/1750 M^{es} Fourny et Launy) de la portion des habitations et terrains lui appartenant dans la succession de ses père et mère au quartier de **Limonade, Le Fossé et Sainte Suzanne** et la portion lui revenant de la succession de + Marc MAY son frère au sieur Joseph MAIGNAN, négociant au Cap Français, pour le compte de haut et puissant seigneur Gaspard Boniface Constantin vicomte de CASTELLANE, maître de camp de cavalerie, premier écuyer de SAS Mgr duc de PENTHIÈVRE, grand amiral de France, et haute et puissant dame Marguerite Renée FOURNIER son épouse, représentés au Cap par ledit sieur MAIGNAN.

XXIX/524, M^e Bouron, 03/02/1765

Louis Christophe CAILLOT, négociant et bourgeois de la partie française de Saint Domingue, vend à François TRUCHET DUFÉY écuyer, lieutenant de la cavalerie légère de France, 200 livres de rente annuelle et perpétuelle de 4 000 livres constituée au profit de son père François CAILLOT, bourgeois de Paris, par les prévôts des marchands et échevins de Paris (M^e de Bougainville, 19/07/1741), qui lui appartient comme seul héritier de sa mère Catherine FÉRON veuve de François Caillot, par renonciation de ses autres enfants. Nous n'en reprenons pas ici la liste (longs détails) ; un de ses frères, Hyacinthe, est mort à Saint Domingue le 27/07/1753.

Ce transport est fait pour demeurer quitte par Louis Christophe Caillot envers ledit sr DUFÉY de 6 400 livres argent d'Amérique qu'il lui doit.

Liste des nombreuses pièces remises.

XLII/612, M^e Trubert, 21/12/1782

Bail à loyer pour 11 ans par les 2 frères et les 11 neveux et nièces (à La Varanne et La Chapelle Basse Mer en Anjou, diocèse de Nantes, Loire Atlantique, 44 ; liste et filiations) de Pierre TULLEAU, décédé sur son **habitation des Petits Bois au quartier du Cul de Sac**, Croix des Bouquets, à Jean Baptiste DAULNAY ¹⁶, habitant au Cul de Sac de présent à Paris, et Antoine MARTINÈS, chirurgien breveté du roi, habitant au dit quartier, d'une habitation de 100 carreaux aux Petits Bois, en sucrerie, avec manufacture, moulin, purgerie etc., « logement tant des blancs que des noirs » et « tous les nègres y attachés ». Prix : 45 000 livres argent des colonies par an

¹⁶ Voir p. 5-6/17 de <https://www.ghcaraibe.org/articles/2024-art08.pdf>.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

« chaque année de paix, réduit à 30 000 livres chaque année de guerre ou hostilités », à payer aux Srs Montaudouin frères, négociants à Nantes.

L'habitation est bornée à l'est par les habitations Peyrac et La Tremblay, au nord par celles de Srs Lépine et Devareux, à l'ouest par celles des Srs Duval et Daulnay, au sud par celle du Sr Pierron.

NDLR

Pierre TULLEAU est décédé à 50 ans sur son habitation aux Petits Bois de la Croix des Bouquets le 1^{er} juin 1775. Il était natif de La Varanne, évêché de Nantes

LXXII/456, M^e Leclerc, 14/03/1783

Arrêté de comptes : Jean Baptiste Alexandre HEUZAY de RANGUEVILLE, ci-devant habitant au quartier des Fonds Bleus paroisse Sainte Anne de **Limonade**, demeurant ordinairement à Urville près Cherbourg (Urville-Nacqueville, Manche, 50), tant en son nom que comme fondé de la procuration (M^e Rivery, au Cap Français, 26/03/1782) de Jean Baptiste ROBLEIN et Jeanne Barbe HEUZEY de RANGUEVILLE (sa sœur), Ils sont héritiers pour 1/5^e d'Anne MARTIN, leur petite-cousine, décédée veuve d'Edme BOUILLAT, procureur fiscal à Rigny le Ferron (Aube, 10).

NDLR

Mariage 14/10/1720 Rigny le Ferron, Edme Bouillat o 29/07/1695 Rigny le Ferron x Anne MARTIN veuve de Jacques MOREAU, sergent + 1720

LXI/596, M^e Chaudot, 11/09/1783

Dépôt par Jean Thomas BOYER, ancien procureur de la juridiction du Port au Prince, d'une procuration, avec pouvoir de substituer, à lui faite au Port au Prince le 12/02/1783 par Jean Pierre ROUSSEAU, habitant au Cul de Sac, **Croix des Bouquets**, pour terminer amiablement et définitivement avec la dame veuve du Sr CHANCEREL, négociant à Nantes, tous les comptes de la société qui a existé entre les Srs PAVAGEAU, ROUSSEAU frères, LAMAGNÈRE et Compagnie et entre le Sr ROUSSEAU, père du constituant, et le dit Sr Charles CHANCEREL.

Il substitue Joseph TURBÉ de BELLEVUE, habitant de Saint Domingue présent à Nantes

LXI/596, M^e Chaudot, 12/09/1783

Transport de droits successifs par Jean Thomas BOYER, ancien procureur de la juridiction du Port au Prince, demeurant à présent à Paris rue Saint Thomas du Louvre, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, comme fondé de la procuration de Pierre BOUDE d'AULNAY de CHITRY, officier au régiment du Port au Prince (M^e Thomin, Port au Prince), qui vend à Jean Baptiste BOUDE DAULNAY¹⁷, capitaine d'infanterie demeurant à Paris rue Saint Eustache, tous les droits lui appartenant en la succession de Jean BOUDE d'AULNAY son père, dont il est héritier pour 1/3 : maison, clos et verger en dépendant, vignes, labourages, 14 arpents de bois, le tout à Aubigny Arcy en Champagne, élection de Troyes (Aube, 10).

A la charge pour l'acquéreur de payer les arrérages des cens, droits et devoirs seigneuriaux et toutes les dettes et charges + 12 771 livres.

¹⁷ Voir note de la page précédente XLII/612 M^e Trubert, 21/12/1782.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

XLII/619, M^e Trubert, 15/01/1784

Obligation par Jean Charles Bernard de LENONCOURT de CERTAIN chevalier baron de MERCEY, major d'infanterie, chevalier de Saint Louis, demeurant ordinairement au **Fond des Nègres**, paroisse Saint Louis, Saint Domingue, et son épouse Marie Barbe Ursule de MUSNIER encore mineure, à FIZELIER frères (Nicolas Lambert et Adrien Henry)., négociants à Paris rue Saint Denis. Ils leur doivent 301 715 livres et hypothèquent leur terre et seigneurie du Petit Faily, de Mercey, de Saint Morey et l'**habitation Buttet et d'Eskerrat au Fond des Nègres** (Petit Goave).

Le baron de Lenoncourt donne aux frères Fizelier procuration pour administrer en France toutes ses affaires et notamment ce qui concerne les successions des sieur et dame Buttet, aïeux de son épouse, encore en instance, et toute succession qui pourrait échoir pendant son séjour à Saint Domingue.

NDLR

Cm 06/01/1775 M^e Dulion, CXIX (Jean Gauvain sur Geneanet, non consulté).

Colonies E 278 de Lenoncourt (Jean Charles Bernard, comte), major d'infanterie, habitant de Saint Domingue ; 1782, 48 vues.

Y5117A, tutelle 06/05/1784 Marie Barbe Ursule MUSNIER d'ESPINEFORT (fille de Thomas Charles Thimoléon), émancipée par mariage, épouse de Jean Charles Bernard de CERTAIN comte de LENONCOURT, chevalier de Saint Louis, major d'infanterie : en instance au parlement contre son mari, demande de séparation ; autorisée à se défendre contre toute demande notamment de ses cohéritiers dans la succession des sr et dame BUTTET ses aïeux maternels ou de leurs créanciers pour raison des biens et habitations à Saint Domingue.

Le 17/08/1784 inhumation au Fond des Nègres de « haut et puissant seigneur messire Jean Charles Bernard de Lénoncourt de Certain baron de Merçai, chevalier de Saint Louis, major d'infanterie » décédé la veille sur son habitation.

Inventaire après décès 29/11/1784, M^e Fourcault de Pavant, CXII (Jean Gauvain sur Geneanet, non consulté). Le 03/12/1784 la veuve, Ursule, renonce à la succession de son époux (CXII) (relevé France généalogique sur Geneanet, non consulté).

Y5162B, tutelle 25/04/1787 : Madeleine Françoise Rosalie Georgette de MUSNIER DESPINEFORT veuve de Scipion comte de NICOLAY, ancien mousquetaire du roi, et Marie Barbe Ursule de MUSNIER DESPINEFORT, veuve de Jean Claude DOMART (sic ?) comte de LENONCOURT, habiles à succéder à leur mère dlle BUTTET épouse de Charles Thimoléon MUSNIER baron de SPINEFORT [sic].

F/12/2793, dossier de Marie Barbe Ursule de Musnier d'Espinefort veuve de Lénoncourt, née le 21/10/1759 à Boulogne sur Mer (Pas de Calais, 62)

CXII/806B, M^e Fourcault, 01/10/1785

Obligations et constitution de rentes par Jean Baptiste de PICOT, ancien major et commandant au quartier de **Jacmel**, marquis de CLERMOND DESSUS, chevalier de Saint Louis, demeurant ordinairement en son hôtel à Bayonne, actuellement hôtel d'Hambourg rue Jacob, et Charles Malo François comte de LAMETH, envers madame la marquise de ROMANCE, pour l'achat de la terre et seigneurie d'Osny (M^e Boulard, 21/09/1785).

NDLR

Voir sur Geneanet Gallica, Mémoires Sté Hist. de Pontoise : archives de la seigneurie d'Osny : cite le mariage (M^e Boulard 04 et 05/04/1784) de leur fille avec Charles François Malo de LAMETH. De la succession de sa mère, Marie Catherine

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

LA FRESSELIÈRE (nom erroné dans les généalogies Lameth), 2 habitations à Saint Domingue. LAMETH, PICOT, LA FRESSELIÈRE (voir GHC pp. 45, 1073 etc.).

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)